

Grand Prix de la Ligue Nouvelle Aquitaine

Zone Poitou-Charentes

Saison 2022-2023

Le but du Grand Prix est d'inciter les joueurs à jouer plusieurs tournois rapides chaque saison.

Article 1

Le Grand Prix des tournois rapides de la Ligue NAQ Zone Poitou-Charentes détermine les meilleurs joueurs de la Ligue Nouvelle Aquitaine dans les **catégories** ci-dessous

:

Catégorie	Général	1800-1999	1600 - 1799	1400 - 1599	1200 - 1399	< 1200
1 ^{er} prix	100€.	60€.	60€.	60€.	60€.	60€.
2 ^{ème} prix	70€.	40€.	40€.	40€.	40€.	40€.
3 ^{ème} prix	40€.	20€.	20€.	20€.	20€.	20€.

Ces prix sont garantis si 7 tournois participent au Grand Prix, dans le cas contraire les prix seront revus à la baisse.

La catégorie du joueur est établie avec son **élo rapide Fide du 1^{er} septembre**, et ne changera pas au cours de la saison (en l'absence d'un élo au 1^{er} septembre, on prend le élo suivant).

Le classement et les prix du Grand Prix ne concernent que les **joueurs affiliés dans un club de la Ligue Nouvelle Aquitaine**.

Les prix sont non cumulables, et si un joueur est susceptible d'obtenir à la fois un prix au classement général et dans sa catégorie alors on lui attribue le prix le plus important, et si le montant est le même il obtient le prix au classement général.

Article 2

Les tournois du Grand Prix doivent être homologués FIDE.

Ils doivent aussi être **homologués Grand Prix de la Ligue Nouvelle Aquitaine Zone PCH**

Pour cela :

- le tournoi doit être inscrit au calendrier de la ZID PCH
- le **total des prix** garanti doit être **au minimum 600€**.
- le tournoi doit comporter 7 rondes, en cadence Fischer 15 min + 5s (ou 20 min KO)
- les départages utilisés doivent être, dans l'ordre, le Buchholz, le Cumulatif, et la Performance.

Le nombre de tournois participant au Grand Prix est **limité à neuf**

La liste de ces tournois sera publiée quand les conventions auront été retournées et par conséquent les rapides confirmés.

Article 3

Chaque organisateur de tournoi rapide du Grand Prix signe une convention et s'engage :

- à verser à la ligue de Nouvelle Aquitaine 1€ par joueur inscrit à son tournoi
- à indiquer « Grand Prix de la Ligue Nouvelle Aquitaine, Zone Poitou-Charentes
- » sur son affiche
- à afficher le règlement du Grand Prix, ainsi que le classement provisoire établi à l'issue du tournoi précédent
- à faire la **publicité** de tous les tournois suivants du Grand Prix lors de son tournoi

Article 4

Barème d'attribution des points :

Après chaque tournoi, le responsable du Grand Prix établit un classement pour donner des points aux cinq premiers du classement général, et de chaque catégorie.

Les points sont attribués à la place, après départage des ex-æquo au Bucholz, puis au Cumulatif, enfin à la Performance.

Le 1^{er} marque **5** points, le 2^{ème} a **4** points et ainsi de suite jusqu'au 5^{ème} qui marque **1** point.

Article 5

Le **classement final** du Grand Prix s'effectue à la fin de la saison en cumulant les meilleurs scores obtenus par chaque joueur dans les tournois du grand prix, ce cumul étant limité à **cinq tournois** maximum.

C'est-à-dire qu'un joueur ne garde que ses cinq meilleurs scores.

En cas d'ex-æquo, le départage tient compte, dans l'ordre :

- de la participation au plus grand nombre de tournois
- du plus grand nombre de 1^{ères} places (5 points), puis de 2^e places (4 points), etc.
- de la place dans le tournoi du Grand Prix le plus récent (auquel au moins un des joueurs ex-aequo a participé).

Article 6

La **remise des prix** du Grand Prix se fera lors du **1^{er} rapide du Grand Prix 2023-2024**

Grand Prix de la Ligue Nouvelle Aquitaine

Saison 2022-2023

Convention

Nom : **Prénom :**

Club : **Fonction au Club :**.....

Date du tournoi rapide :/...../20...

Je m'engage à respecter le règlement du Grand Prix et à verser au plus tard quinze jours après le tournoi, à la Ligue de Nouvelle Aquitaine, 1€ par joueur inscrit au tournoi rapide.

Règlement adressé au trésorier : Luis BUSTOS SALINAS, 108 rue Godard, 33200 BORDEAUX. Tel. 06-16-86-18-72. luis.bustosalinas@gmail.com

Date :

Signature :

à renvoyer avant le 15 septembre 2022 à Dominique CYRILLE 6 Rue Georges Clémenceau
16400 LA COURONNE ou par courriel dcyrille|6@gmail.com